



LETTRE MENSUELLE de L'ASAF 14/02

« *Ne pas subir* » (Maréchal Jean de Lattre de Tassigny)

Madame, Monsieur,

Dans cette 2^{ème} lettre mensuelle de 2014, l'ASAF rappelle certaines exigences qu'impose l'exercice des plus hautes responsabilités et en particulier celle de chef des armées. Elle attire l'attention sur l'évolution de la situation en République Centrafricaine et sur les graves conséquences qui pourraient résulter, pour notre armée, du flou de sa mission et de l'insuffisance des moyens dont elle dispose. L'opération Turquoise au Rwanda, avec son cortège d'accusations mensongères, demeure dans l'esprit de tous les soldats français.

L'ASAF fait de l'année du centenaire de la Grande Guerre, celle de la mobilisation et de l'union du plus grand nombre de Français autour de leur armée. Nos compatriotes savent qu'elle est l'ultime recours de la Patrie sous réserve qu'elle demeure une force robuste et motivée vivant au cœur de la Nation et dans le cœur de chaque Français.

Henri Pinard Legry

Président de l'ASAF

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

LETTRE 14/02

Le Président et l'armée de la France

L'année 2013 a été riche en décisions qui engagent l'avenir de notre armée, c'est-à-dire, pour une part, celui de notre pays. Il s'agit du Livre blanc, de la loi de programmation militaire et de deux opérations militaires en Afrique. L'année 2014 quant à elle s'ouvre sur des

tuations ambiguës et dangereuses, tant par l'image négative que renvoie le chef des armées par le flou qui entoure l'engagement de nos forces en République Centrafricaine (RCA). Leurs conséquences sont de nature à ternir, affaiblir, voire décrédibiliser la France et son armée.

Vivre selon ses responsabilités

Un « *président normal* » de la France, ne peut pas être un homme « *comme les autres* ».

Le président de la République française est le chef des armées 24 heures sur 24 et 365 jours par an. A ce titre, il est le détenteur du feu nucléaire et peut, dans l'urgence, décider seul de l'engagement des forces armées françaises partout dans le monde. Ce pouvoir régalien considérable n'existe dans aucun autre pays démocratique ; il lui permet d'assumer au mieux son premier devoir puisque, selon l'expression du fondateur de la Vème République, « *la fense est le premier devoir de l'Etat* ». Les récentes opérations en Libye et en Côte d'Ivoire, puis au Mali et en RCA ont montré comment les deux derniers présidents ont joué de ces pouvoirs entre 2011 et 2013.

Exercer les plus hautes responsabilités de l'Etat est une tâche immense, un sacerdoce quotidien : celui du service exclusif de la Patrie et du peuple français. Cette fonction exige sacrifice personnel permanent. Elle ne peut en aucun cas être assumée par « *monsieur tout le monde* ». En envoyant au combat et parfois à la mort des fils et filles de France, il exerce ses prérogatives au service des intérêts supérieurs de la France et des Français. Les responsabilités, les pouvoirs dont il dispose et les moyens qui sont mis à son service, lui imposent des règles de comportement auxquelles il doit se soumettre. En les contournant, il discrédite la plus haute fonction régaliennne et affaiblit notre pays aux yeux du monde.

Clarifier, expliquer et défendre l'engagement de nos armées

Si l'Histoire nous rappelle que notre outil de défense doit être cohérent avec notre politique étrangère, il est tout aussi vrai que l'engagement opérationnel de nos armées doit toujours s'inscrire dans sa politique extérieure avec des objectifs clairs. Les Français doivent comprendre et partager les raisons pour lesquelles la France accepte de sacrifier ses soldats et dépenser son argent.

C'est pourquoi les missions données à nos forces au Mali et plus encore en RCA doivent être expliquées sans ambiguïté par le président de la République dont c'est le rôle en tant que chef des armées, la conduite des opérations sur le terrain restant du ressort exclusif des chefs militaires. Ce n'est à l'évidence pas le cas pour la RCA. Quel est le but final de notre engagement en RCA ? Le retour à un équilibre qui n'a jamais existé ? Un transfert de responsabilités à des forces africaines incapables de les assumer efficacement ? Ou bien sécuriser ce pays abandonné et aider à son redressement et à son développement économique, seule solution durable, susceptible de favoriser la réconciliation des adversaires d'hier ? Qui peut nier que nos effectifs sont alors très largement insuffisants ?

Cette situation de faiblesse expose inutilement nos soldats à des actions audacieuses conduites par nos adversaires. Elle contribue à affaiblir leur crédibilité et leur capacité de dissuasion. Aujourd'hui nos forces ne contrôlent qu'une faible partie du pays laissant ainsi de vastes régions aux mains de rebelles qui continuent d'exercer des violences - pillages, viols et massacres - sur la population.

Qui nous dit que demain la France, en l'occurrence son armée, ne sera pas alors accusée de complicité de meurtres ? Le chef des armées d'aujourd'hui ne sera sans doute plus là pour assumer ses responsabilités. L'exemple du Rwanda, où nos troupes ont pourtant réalisé une mission de sauvetage humanitaire remarquable lors de l'opération Turquoise, est révélateur puisque nos soldats et leurs chefs se retrouvent aujourd'hui à nouveau mis en accusation par les autorités rwandaises à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du génocide.

el est le président de la République qui s'insurgera enfin contre les allégations mensongères prononcées à l'égard de nos militaires qui ont pourtant agi selon les ordres donnés par le Président du moment ?

2014 sera donc une année au cours de laquelle l'ASAF exercera toute sa vigilance. Elle souhaite mobiliser tous ceux qui estiment que, dans les circonstances actuelles et face aux multiples menaces qui s'annoncent, soutenir l'armée, c'est servir la France.

Rédaction de l'ASAF - (www.asafrance.fr)

Pour recevoir en 2014 les 4 numéros de notre publication trimestrielle "Engagement" (84 pages dont un dossier couleur) avec son supplément association (16 pages): 25 €. Pour recevoir le numéro hors série "Armée et Algérie: 1830-1962" (116 pages): 7,50 € et pour le numéro hors série "Blessés pour la France" (132 pages): 10 € port inclus. Adressez votre règlement à ASAF, 18 rue Vézelay 75008 Paris (en précisant bien votre adresse postale). Bulletin d'adhésion et de commande en cliquant sur le lien correspondant

[Bulletin d'adhésion](#)

[Bon de commande](#)

Site : www.asafrance.fr

Courriel : secretariat@asafrance.fr

18, rue de Vézelay

75008 Paris

Tél/Fax : 01 42 25 48 43

Cette lettre peut être diffusée sans réserve vers les autorités et élus de vos connaissances, les médias et relais d'opinion, dans votre entourage familial, professionnel et associatif.

Très cordialement.

Henri PINARD LEGRY.

Président de l'ASAF.

[Se désabonner](#)